

Ange bleu

Le label officiel allemand Ange Bleu (Blauer Engel) est attribué à des produits présentant un impact moindre sur l'environnement et sur la santé, les critères les plus importants pour l'attribution du label sont l'absence de substances cancérigènes, nocives pour l'environnement, ou toxiques.

www.blauer-engel.de/



Nature plus

Le label de Natureplus est attribué à des matériaux de construction qui répondent à trois critères essentiels : adéquation avec l'utilisation, sécurité pour la santé humaine et sécurité pour l'environnement.

Les produits labellisés Natureplus doivent être conformes à un référentiel général et à un référentiel spécifique à la catégorie concernée.

Selon le référentiel général, 85 % de matières premières composant le produit (eau comprise) doivent être de source renouvelable ou minérale.

www.natureplus.org



Ecocert

Ecocert certifie une démarche et des méthodes de production respectueuses, les fabricants écocertifiés sont contrôlés 2 fois par an par un auditeur Ecocert indépendant.

www.ecocert.fr



Gut

Le label GUT assure que la production de tapis a tenu compte d'une série de critères environnementaux et qu'aucune substance polluante n'est utilisée dans la fabrication du tapis labellisé.

Les émissions de COV, de substances cancérigènes et d'odeurs sont limitées au minimum.

www.gut.de



Ecolabel Européen

Le principe de l'Ecolabel repose sur une approche globale qui prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage.

Il concerne à la fois le produit et son emballage dans le cas d'une certification de produits, 49 catégories de produits ou services sont susceptibles d'être écolabellisés.

www.ecolabel.eu



Nature et Progrès

Ce label concerne également les productions animales ou végétales et comporte des critères plus poussés que ceux du cahier des charges AB, tels que la diversification des productions, la labellisation d'une exploitation entière et non de produits, l'exclusion de tous les produits chimiques sans exception,...

Nature & Progrès labellise aussi des engrais ou des cosmétiques, ainsi que les productions animales ou végétales des engrais ou des cosmétiques

www.natureetprogres.org



L'Association pour la CERTification des Matériaux Isolants (ACERMI)

qui est le résultat d'un double engagement :

- Celui du fabricant qui s'engage à mettre en place un système qualité et les moyens nécessaires pour contrôler la qualité de ses produits et le maintien de cette qualité dans le temps.
- Celui du certificateur, organisme indépendant, compétent et reconnu, dont le rôle est de garantir la véracité des caractéristiques annoncées et de les réévaluer périodiquement.

<http://acermi.cstb.fr/rt/rt03.htm>



Les bois certifiés

Le label FSC (Forest Stewardship Council) le logo FSC signalant un produit correspondant à un cahier des charges clair, transparent et vérifié par des certificateurs indépendants, avec la caution d'une des plus grandes ONG environnementales (le WWF et Greenpeace). Il permet ainsi d'identifier le bois et ses produits dérivés ou des produits issus d'une forêt bénéficiant d'une gestion forestière respectant les principes du développement soutenable tels que définis à Rio en juin 1992, soit écologiquement adaptée, socialement bénéfique et économiquement viable...

www.greenpeace.org/france/



Le système de certification PEFC (Pan European Forest) devenu « Programm for the Endorsement of Forest Certification schemes », généralement présenté comme un ecolabel, une marque de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts.

Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70% de bois issus de forêts répondant pour leurs gestions aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC.

<http://pro.pefc-france.org>

